

NOTE DE LA RÉDACTION

Il y aurait quelque vanité à vouloir juger l'évolution économique du Maroc sur les chiffres révélés au cours d'un été. Certes, les relations ont été reprises avec la Métropole et ont permis le transfert d'un nombre accru de passagers, mais il ne peut en être conclu que les transports entre la France et le Maroc se soient sérieusement améliorés (1). De même, les variations dans les mouvements de fonds demandent des corrections. Il est bien connu que le Français, à la veille de se rendre dans son pays, mobilise tout son avoir disponible pour couvrir les frais de son repos.

Ces constatations faites, si élémentaires qu'elles puissent paraître, il n'en est pas moins possible de faire un nouvel examen de la situation économique du Maroc.

* *

Si l'on note peu de faillites et de liquidations judiciaires depuis le début de l'année, par contre le nombre des protêts a-t-il augmenté. Il atteint 1.648 pour neuf mois en 1947 contre 1.546 pour l'année entière 1946.

Il dépassera donc, pour les douze mois, le chiffre de 1941, soit 1.619, qui succédait à des cascades inquiétantes (2). Or, la multiplication des protêts est le plus sûr signe révélateur et avant-coureur des liquidations et des faillites. La circulation fiduciaire que l'on pouvait croire récemment freinée s'accroît dangereusement. Elle passe de 638 millions au 31 décembre 1938, à 1 milliard un an plus tard, mais aussi à 13.167 millions, en fin 1945, à 14.887 millions seulement au 31 décembre 1946, à 18.713 millions au 30 septembre 1947 (3).

Cette notation se confirme nettement à l'examen du montant des engagements acceptés par les banques. De 6.241 millions en décembre 1946, ceux-ci passent à 7.278 millions en avril 1947 et à 12.607 millions en septembre de

la même année (4). En d'autres termes, la poussée inflationniste qui conduisait aux augmentations constatées dans la circulation n'empêchait pas un recours accru aux crédits bancaires. L'accroissement certain des prix n'empêchait pas moins le recours au crédit. Cette constatation était grave à elle seule. Fallait-il la confirmer par d'autres ?

* *

A deux reprises successives, au cours du même trimestre, les salaires devaient être relevés. Une première fois, le Bulletin officiel du Protectorat du 11 juillet publiait un arrêté portant majoration des salaires et fixant leur minimum à 3.750 francs par mois. Ensuite, un arrêté du 30 août, publié le 5 septembre, élevait ce minimum à 4.800 francs. Comme il a été dit à l'époque, ces décisions entraînaient une augmentation totale des salaires de 60 % par rapport aux tarifs de juin (5). Les aménagements corrélatifs des allocations familiales ne pouvaient que suivre inévitablement. L'inflation s'accompagnait donc d'une poussée notable des salaires et ces deux points se trouvaient l'un et l'autre nettement marqués.

* *

Un troisième était non moins fixé. L'économie marocaine ne doit pas être jugée en considération des besoins et des virtualités des 325.000 Européens qui se trouvent dans le pays, mais en fonction des exigences élémentaires des 8.000.000 de Marocains qui le peuplent.

La rédaction ne se fait aucune illusion sur ce qu'il peut y avoir de trop schématique dans ce bref exposé. Elle doit cependant affirmer que, malgré le redressement certain de nombreuses activités marocaines et une reprise qui s'affirme fort souvent et qu'elle a toujours tenu à marquer, le Maroc, avec ses huit dixièmes de population rurale, connaîtra une nouvelle période de

(1) Notes sur les transports et liaisons, p. 168.

(2) Tableau sur les protêts de 1932 à 1947, p. 153.

(3) Tableau sur les moyens de paiement, p. 170.

(4) Situation en fin de mois des principales banques, p. 171.

(5) Citer les textes, p. 178, 179.

vie difficile, en raison des chiffres réduits de sa récolte en céréales : 19.200.000 quintaux (6), alors que 23 étaient jugés sûrs en juillet, plus de 30 escomptés en avril et 22 ou 23 indispensables.

* * *

Il n'y a que les économistes de cabinet pour croire à la difficulté d'énoncer simplement les données valables des problèmes qui préoccupent les humains dans leur vie quotidienne. Dans

l'état présent de la situation du Maroc, nous n'avons à dire que ceci : l'augmentation des moyens de paiement, face à une production réduite dans ses aspects essentiels va entraîner une hausse des prix. Il faudra au Maroc produire beaucoup plus pour parvenir à la stabilité et ce n'est ni de la Métropole, ni de l'étranger, qu'il doit attendre le secours. L'aide est à sa portée et c'est à l'Empire chérifien, que chacun voudrait fortuné, qu'il appartient de se la procurer ou de la fournir.

(6) Y compris le maïs.